

Chers parents, employés et membres du personnel enseignant,

Comme les vacances d'été tirent à leur fin, nous tournons notre attention vers la rentrée scolaire prévue le 8 septembre.

Le 12 août, nous vous avons communiqué les détails du plan relatif au retour à l'école. Cette année, notre approche est fondée sur un modèle qui tient compte des risques (faibles et élevés) selon lequel des mesures plus souples pourront être appliquées dans les secteurs à faible risque. Si le niveau de risque devait augmenter dans une école ou un groupe d'écoles, plusieurs des mesures prises l'an dernier concernant le port du masque, le transport scolaire, les activités parascolaires, la distanciation physique et l'apprentissage en ligne (par opposition à l'apprentissage en présentiel) pourraient être imposées temporairement dans ces écoles jusqu'à ce que le niveau de risque redevienne faible.

Nous avons élaboré une fiche de renseignements qui donne un aperçu des divers scénarios. Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : <https://www.gov.nl.ca/education/files/School-Plan-2021-one-pager-french.pdf>.

Le plan complet relatif au retour à l'école, y compris les conseils de santé publique sur lesquels il repose, peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.nl.ca/education/files/ReturntoSchoolPlanFRENCH.pdf>

Nous reconnaissons que la dernière année a été difficile et que nous ne pouvons rien tenir pour acquis en ce début d'année scolaire. La valeur de l'enseignement en présentiel est plus claire que jamais et nous devons tous prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques liés à la COVID-19 dans nos collectivités.

Pendant que les conseils scolaires, le gouvernement provincial et les autorités de santé publique s'emploieront à administrer le plan et à prendre les mesures nécessaires au fil des enjeux qui se présentent, vous aussi pouvez jouer un rôle pour faire en sorte que l'année scolaire se déroule aussi normalement que possible. Voici certaines des mesures que vous pouvez prendre :

- **Faites-vous vacciner** : La vaccination demeure la façon la plus efficace de réduire les risques liés à la COVID-19. Toute personne admissible et capable d'obtenir le vaccin contre la COVID-19 est encouragée à obtenir les deux doses du vaccin.
- **Continuez à faire une évaluation de santé quotidienne** : Les familles doivent continuer à évaluer leur santé chaque jour en utilisant le questionnaire de dépistage pour les écoles et rester à la maison s'ils sont malades ou présentent des symptômes. Le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : [www.gov.nl.ca/covid-19/files/Covid-Questionnaire-Schools.pdf](https://www.gov.nl.ca/covid-19/files/Covid-Questionnaire-Schools.pdf) (version française à venir)

- **Déterminez si vous devez passer un test de dépistage** : Lorsqu'un élève doit rester à la maison, l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 devrait être utilisé pour déterminer si un test de dépistage est nécessaire. L'outil est offert à l'adresse suivante : [www.811healthline.ca/covid-19-self-assessment/](http://www.811healthline.ca/covid-19-self-assessment/) (en anglais seulement).
- **Suivez les directives de santé publique** : Même s'il n'est plus obligatoire, le port du masque est recommandé par les autorités de la santé publique, en particulier dans les endroits très fréquentés et dans l'autobus. Tous devraient continuer de suivre les procédures d'hygiène des mains, ainsi que les autres directives de santé publique.

Profitez pleinement de vos dernières semaines d'été. Je serai particulièrement ravi de visiter les écoles cette année et de vous y voir en grand nombre.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Tom Osborne  
Ministre de l'Éducation